

Conclusion Générale :

Comme nous venons de le dire, l'exploration fonctionnelle auditive est un acte diagnostique qui comporte plusieurs étapes, pratiqué par un médecin ORL ou par un spécialiste en audiologie (Audiométriste), qui utilisent des instruments acoustiques qui permettent de dépister les sortes des surdités, et préciser l'existence ou l'absence d'une cause (étiologie) locale pour expliquer un trouble de la série audio – phonatoire ; et la possibilité d'un éventuel traitement.

Dans notre travail, on a traité deux types de tests principaux d'exploration auditive :

1. **Audiométrie** : Audiométrie tonale liminaire et Audiométrie vocale.
 2. **Acoumétrie** : qui explore l'audition à l'aide d'un diapason (Epreuve de RINNE et Epreuve de Weber).
- Et pour mieux comprendre ces deux examens, on a présenté des cas cliniques qui présentent des surdités avec leurs audiogrammes.